

Extrait des délibérations du Conseil départemental

REUNION DES 12 ET 13 DECEMBRE 2022

DELIBERATION N°22CD05-3

**Avenant n°2 à la convention relative à l'attribution d'une aide au fonctionnement à Cantal
Destination pour l'exercice 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à neuf heures, le Conseil départemental, régulièrement convoqué le 18 novembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental,

Présents : M. Didier ACHALME, Mme Dominique BEAUDREY, M. Jamal BELAIDI, Mme Marina BESSE, Mme Aurélie BRESSON, Mme Sophie BÉNÉZIT, Mme Valérie CABECAS, M. Gilles CHABRIER, Mme Céline CHARRIAUD, Mme Marie-Hélène CHASTRE, M. Gilles COMBELLE, M. Alain DELAGE, Mme Annie DELRIEU, M. Vincent DESCOEUR, M. Philippe FABRE, M. Bruno FAURE, M. Stéphane FRECHOU, Mme Sylvie LACHAIZE, Mme Isabelle LANTUEJOU, Mme Mireille LEYMONIE, M. Jean MAGE, M. Pierre MATHONIER, Mme Magali MAUREL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Florian MORELLE, Mme Valérie RUEDA, Mme Valérie SEMETEYS, M. Christophe VIDAL

*Absent(s) excusé(s) M. Jean-Yves BONY donne procuration à Mme Marie-Hélène CHASTRE, Mme Marie-Hélène
ayant donné pouvoir ROQUETTE donne procuration à M. Bruno FAURE*

Secrétaire de séance : M. Gilles CHABRIER

Rapporteur : Philippe FABRE

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CANTAL,

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et des avis émis par les Commissions et après en avoir délibéré,

Monsieur Didier ACHALME se retire et ne participe pas au vote.

Par 29 voix pour.

Vu le Code du Tourisme ;

Vu la délibération n°19CD01-08 du Conseil départemental du 29 mars 2019 adoptant le Schéma départemental du Tourisme 2019 - 2022 ;

Vu la délibération n°21CD06-03 du Conseil départemental du 14 décembre 2021 validant l'attribution d'une subvention à Cantal Destination pour le fonctionnement de la structure et la réalisation de son programme d'actions ;

Vu la délibération n°22CP01-02 de la Commission Permanente du 28 janvier 2022 portant convention relative à l'attribution d'une aide au fonctionnement à Cantal Destination pour l'exercice 2022 ;

Vu la délibération n°22CD02-04 du Conseil départemental du 24 juin 2022 portant avenant à la convention relative à l'attribution d'une aide au fonctionnement à Cantal Destination pour l'exercice 2022 ;

- **ACCORDE** une subvention de fonctionnement complémentaire de 100 000 € à l'association Cantal Destination ;

- **VALIDE** l'avenant n° 2 à la convention relative à l'attribution d'une aide au fonctionnement à Cantal Destination pour l'exercice 2022 dont le projet est joint en annexe de la présente délibération ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant et tout acte s'y rapportant.

Le montant de la dépense sera imputé sur les crédits inscrits au chapitre 65 nature 6574 fonction 94 du budget départemental.

Publication : 12-12-2022

Transmission Préfecture : 12-12-2022

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
du Conseil départemental

Le Président du Conseil départemental

Bruno FAURE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.